

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

LES PROPOSITIONS DE LA CAPEB

À l'occasion des
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

La CAPEB présente un Manifeste de propositions invitant les futurs Maires à intégrer pleinement les TPE du bâtiment dans la vie économique et les politiques locales.



▶ Téléchargez la version complète sur notre site internet

www.capecb.fr/www/capecb/media/national/-capecb-manifeste-e-2026-v22-pap.pdf

Les élections municipales de mars 2026 seront déterminantes pour la vitalité de nos entreprises artisanales du bâtiment.

Proches des habitants comme des élus, nos entreprises bâissent, rénovent, entretiennent et transforment les espaces pour répondre aux besoins locaux et participent ainsi au développement de leur commune.

Ce modèle fondé sur la proximité et l'indépendance des artisans doit plus que jamais être défendu avec force, face à la concentration croissante du secteur du bâtiment et au danger de voir les artisans réduits au rôle de simples sous-traitants.

Afin de garantir la pérennité de ce modèle vertueux de développement local porté par les TPE du bâtiment, **la CAPEB appelle solennellement l'ensemble des candidats et futurs élus à soutenir leurs propositions et à œuvrer à leur mise en œuvre au service des territoires.**



01 | LOGEMENT

Mettre en oeuvre une politique ambitieuse de construction, de rénovation et d'adaptation des logements répondant aux besoins locaux.

02 | DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soutenir les entreprises artisanales de proximité au service du tissu économique local.

03 | MARCHÉS PUBLICS

Prioriser l'accès direct des entreprises artisanales du bâtiment aux marchés publics locaux.

04 | PATRIMOINE

Entretenir, rénover et restaurer le patrimoine bâti en valorisant les savoir-faire des artisans locaux.

05 | MOBILITÉ

Garantir aux artisans l'exercice serein de leur activité.

06 | TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Privilégier les entreprises artisanales du bâtiment pour une transition écologique véritablement efficace.

LA FORCE DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT OCCUPANT JUSQU'À 10 SALARIÉS :

REPRÉSENTENT

512 000

entreprises artisanales

SOIT

96 %

des entreprises du bâtiment ont moins de 10 salariés

EMPLOIENT

570 000

salariés, soit 45 % des salariés de la branche

DONT

15 %

de femmes

01 | LOGEMENT

- 1** Assouplir les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les zonages fonctionnels.
- 2** Adapter le cadre réglementaire des PLU intercommunaux (PLUi) en offrant davantage de flexibilité aux artisans dans la prise de décision et la mise en oeuvre des projets.
- 3** Réduire les délais d'approbation des projets en raccourcissant les délais d'instruction de la déclaration préalable et de validation du certificat d'urbanisme opérationnel.
- 4** Renforcer la concertation avec les élus locaux, les copropriétés et l'ensemble des parties prenantes.
- 5** Développer une meilleure concertation entre les acteurs locaux pour identifier et prioriser les projets à forte valeur ajoutée territoriale.
- 6** Accélérer la rénovation énergétique des logements en incitant les habitants à réaliser des travaux.
- 7** Encourager les propriétaires de logements à faire appel aux entreprises compétentes en matière de rénovation énergique.
- 8** Intégrer les organisations professionnelles aux réunions dédiées au Programme Local de l'Habitat (PLH) et aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- 9** Faciliter les partenariats entre artisans et opérateurs engagés auprès du grand public sur les enjeux de rénovation énergétique (ALEC, ANAH, Solih, etc.).
- 10** Accélérer les travaux d'accessibilité des logements en promouvant les financements publics dédiés.
- 11** Encourager les habitants à faire appel aux entreprises compétentes en matière d'accessibilité des logements.

02 | DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 12** Faciliter l'installation des entreprises artisanales et leur développement sur le territoire de la commune.
- 13** Répertorier les entreprises artisanales du bâtiment sur le territoire afin de pouvoir mobiliser leurs compétences.
- 14** Associer pleinement les artisans dans les projets d'aménagements municipaux en les intégrant dans les réflexions.
- 15** Élaborer une charte d'engagements de la commune dédiée au développement de l'artisanat du bâtiment.

03 | MARCHÉS PUBLICS

- 16** Respecter et mettre en oeuvre le principe de l'allotissement des marchés publics, seul mécanisme d'accès direct des TPE à ces marchés.
- 17** Ne pas recourir aux marchés publics globaux qui génèrent de la sous-traitance en cascade.
- 18** Adapter le plus possible les marchés publics de travaux aux compétences des entreprises artisanales du territoire.
- 19** Recourir plus largement aux marchés publics simplifiés de « gré à gré » afin de faciliter l'accès de ces marchés aux artisans locaux.
- 20** Faciliter l'accès des marchés aux entreprises artisanales de différents métiers réunis en Groupements Momentanés d'Entreprises (GME).



DÉCOUVREZ LE DÉTAIL DE NOS PROPOSITIONS
DANS LA VERSION COMPLÈTE DE NOTRE MANIFESTE !

■ Télécharger sur notre site internet 

www.capecb.fr/www/capecb/media/national/-capecb-manifeste-e-2026-v22-pap.pdf